

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC Special Situations Europe

Part AC : Code ISIN : FR0000982449

Part AD : Code ISIN FR0000982456

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

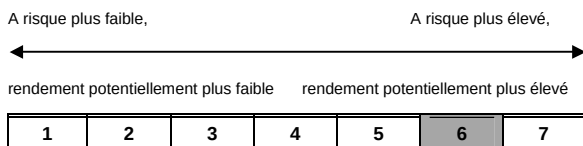
- Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de surperformer l'indice *MSCI Europe*, en sélectionnant des actions de sociétés européennes qui s'adaptent ou profitent des changements importants que connaît leur environnement.
- L'indicateur de référence MSCI Europe regroupe plus de 550 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de la zone Europe. Il est calculé en euro et dividendes net réinvestis.
- L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active pour réaliser l'objectif de performance. La principale source de performance du fonds est la sélection de valeurs effectuée par le gérant, sur une base discrétionnaire. Le gérant sélectionnera plus particulièrement des sociétés s'adaptant à un monde qui évolue rapidement ou tirant un avantage compétitif naturel de ce nouvel environnement.
- La sélection des titres repose sur une approche de rentabilité et de valorisation à laquelle s'ajoutent des critères spécifiques tels que les changements de gouvernance, la réallocation des capitaux employés, la pérennité d'une rentabilité ou d'une croissance supérieure.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le FCP a un style de gestion discrétionnaire qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres.

- Le FCP est exposé aux marchés des actions européennes entre 90% minimum et 110% maximum de l'actif. Il détient en permanence au moins 90% de son actif en actions de sociétés de l'Europe géographique, y compris le Royaume-Uni, de toutes tailles de capitalisation.
- Le FCP étant éligible au PEA (Plan Epargne en Actions), il est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.
- Le FCP peut utiliser des instruments dérivés dans un but d'exposition et/ou de couverture sur les risques actions (dans la limite de 110%) et de change.
- Le FCP peut également effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25% de son actif, dans un but d'amélioration de performance.
- Les revenus sont capitalisés pour les parts A – C et distribués pour les parts AD..
- La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus. Les demandes parvenant un jour non ouvré sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du premier jour ouvré suivant.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité du marché des actions européennes et internationales.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- Risque de contrepartie : risque que la contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement, etc...).
- Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 3 %

Frais de sortie aucun

Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants 1,65 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

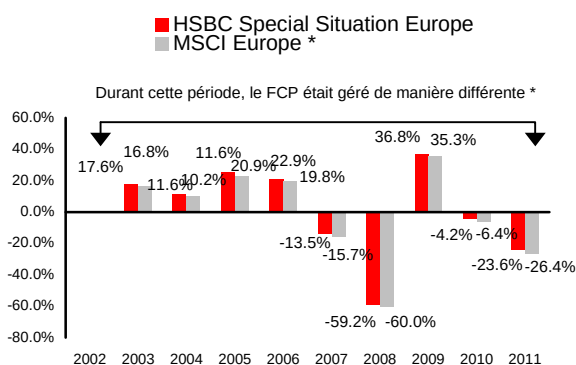
Commission de performance aucune

► Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2011 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

► Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>

► Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



► Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

► Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.

► Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.

► Les parts AC et AD ont été créées le 22 mars 2002.

► Les performances passées ont été calculées en euro.

► * Jusqu'au 16/05/2012, le FCP, qui avait pour dénomination « Sectorissime Finance », était exposé à des actions de sociétés européennes exerçant leur activité dans les secteurs de la Finance, et avait pour indicateur de référence l'indice MSCI Europe Finance.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank France
- Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- La valeur liquidative de chaque part est disponible auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Parts AC : capitalisation ; Parti AD : distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA).
- Le FCP dispose également de parts de catégorie I-C (Code ISIN). Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 mai 2012.